

ANNEXE 11

PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet d'aménagement de la ZAC PALIKA et de confortement du Mont Lucas sur le territoire de la commune de Cayenne par l'Etablissement Public Foncier et d'Aménagement de la Guyane (EPFAG).

Une enquête publique unique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du 29 juillet au 29 août 2019, inclue sur la commune de Cayenne 97300. Elle porte sur la demande d'autorisation environnementale unique (sauf sur l'eau), sur le dossier préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) et sur l'enquête parcellaire.

L'Etablissement Public Foncier et d'Aménagement de la Guyane dont le siège social est situé à la Fabrique Américaine, 14 Esplanade de la Cité d'Alfala, CS 30050, 97351 MAYOURY CEDEX est représenté par Monsieur Pierre PIERRE, secrétaire général. La personne en charge du dossier est Madame Mirella PULCHIERE, assistante foncier - 0594 39 77 04 - m.pulchier@epfag.fr ou foncier@epfag.fr.
Le service instructeur au sein de la DEAL est le service milieux naturels, biodiversité, sites et paysages - unité Police de l'Eau - 0594 29 66 60 - mnbep.deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr

Madame Sophia LOUIS, coordinatrice aux transports scolaires à la CTG, résidant à Remire-Montjoly 97354, est désignée par le président du Tribunal administratif de la Guyane en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique, notamment l'étude d'impact et les différentes pièces relatives au dossier sont consultables :

- Sur le site internet de la préfecture de la Guyane www.guyane.pref.gouv.fr (accueil - actualités - enquêtes publiques) - Sur le site internet de la DEAL www.guyane.developpement-durable.gouv.fr (information du public - enquêtes publiques 2019)
- Sur la plateforme environnementale : www.projets-environnement.gouv.fr
- A la mairie de Cayenne, services techniques boulevard de la République - 97300 Cayenne - 0594 39 70 20 - 0594 39 70 70, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures d'ouverture des bureaux, à l'exception de samedi, dimanche et jours fériés - du lundi au vendredi : 7h - 14h
- A la DEAL (PSDD/UPFR) rue Carlos Finlay CS76003 - 97306 Cayenne Cedex au rendez-vous, 0594 29 61 36

Le public pourra formuler ses observations :

- Sur le registre dématérialisé <http://creation-amenagement-zac-palika-montlucas-cayenne.enquetespublique.net>
 - Par écrit : sur le registre d'enquête publique tenu à la disposition du public, à la mairie de Cayenne pendant toute la durée de l'enquête publique.
 - Par voie postale : à la mairie de Cayenne et à la DEAL, aux adresses indiquées ci-dessus, à l'attention du commissaire enquêteur Madame Sophia LOUIS.
 - Par dépôt : sur le site internet de la DEAL www.guyane.developpement-durable.gouv.fr (information du public - enquêtes publiques 2019).
 - Par courriel : à la mairie de Cayenne contact@ville-cayenne.fr - l.gourmelon@ville-cayenne.fr - secretariat.euas@ville-cayenne.fr à la DEAL enquete-publique.deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr à l'attention de Mme Sophia LOUIS ou creation-amenagement-zac-palika-montlucas-cayenne@enquetespublique.net
- Les observations formulées par voie postale, par courriel, et déposées sur le site de la DEAL, pendant l'enquête publique, seront annexées au registre d'enquête publique.

Le commissaire enquêteur Mme Sophia LOUIS recevra le public à la mairie de Cayenne les jours suivants, durant 4 permanences :

- lundi 29 juillet 2019 de 09 h à 11 h - mardi 06 août 2019 de 09 h à 12 h - mercredi 21 août 2019 de 10 h à 13 h - jeudi 29 août 2019 de 09 h à 12 h

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, à la mairie de Cayenne et sur le site internet de la préfecture www.guyane.pref.gouv.fr - (accueil - actualités - enquêtes publiques) et sur le site internet de la DEAL www.guyane.developpement-durable.gouv.fr (information du public - enquêtes publiques 2019) à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

Le Directeur adjoint de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement

Didier RENARD

INFORMATIONS

Document with a French flag in the top right corner and several lines of text.

Document with a small logo in the top right corner and several lines of text.

Document with a small logo in the top right corner and several lines of text.

Document with a red dot in the top right corner and several lines of text.

Document with a small logo in the top right corner and several lines of text.

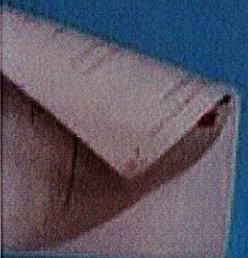
Document with a small logo in the top right corner and several lines of text.

Document with a small logo in the top right corner and several lines of text.

Document with a French flag in the top right corner and several lines of text.

SEMINAIRE DE LA BOUTIQUE
MANAGEMENT ET ENTREPRENEURIAL
ET MARKETING
LE 20 OCTOBRE 2019

IN THE CITY OF CASIMIRO
IN THE CITY OF CASIMIRO
IN THE CITY OF CASIMIRO



Document with a small logo in the top right corner and several lines of text.

Document with a small logo in the top right corner and several lines of text.

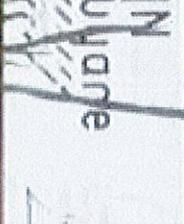
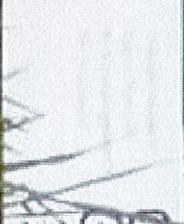
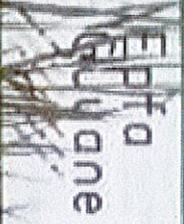
LA VILLE DE CAYENNE ET L'EPFA GUYANE, AMÉNAGENT LE QUARTIER PALIKA PRÈS DE CHEZ VOUS !



15 ha aménagés

480 logements

Un parc urbain paysager





PREFET DE LA REGION GUYANE

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET
DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet d'aménagement du quartier PALKA et du confortement du Muret LACAN sur le territoire de
la commune de Cayenne par l'Etatlesonon Public Foncier et d'Aménagement de la Guyane
IB/FAGI

Une enquête publique sera parue au bureau central d'information de 12 heures à 17 heures du 28 juillet au 28 août 2014
les jours où le service du Caspère 87288. Elle porte sur la demande d'autorisation d'urbanisme déposée au sein du
DEAL, sur le dossier présenté à la direction d'urbanisme (DUP) par le Maître d'œuvre PUBLIC FONCIER et d'Aménagement
de la Guyane (IB/FAGI) de la commune de Cayenne et ses conseils municipaux.

L'Etatlesonon Public Foncier et d'Aménagement de la Guyane (IB/FAGI) a été créé par décret en date de la Préfecture
de Cayenne le 14 septembre 2011 (n° 1383) et a été déclaré d'utilité publique par le Ministère
Public (M.P.) le 14 septembre 2011. Le dossier est dirigé par Monsieur Michel PUCHEPOT, directeur
général - 87288 28 28 28 - 87288 28 28 28 - 87288 28 28 28
Le service d'urbanisme du sein du DEAL est le service d'urbanisme, des permis, des autorisations, des permis
de construire - 87288 28 28 28 - 87288 28 28 28 - 87288 28 28 28

Monsieur Michel PUCHEPOT, directeur général des permis, des autorisations, des permis de construire, des permis
de construire sur le territoire du territoire administratif de la Guyane en qualité de directeur général.

La tenue de l'enquête publique, conformément à l'article L.103-1 du Code de l'urbanisme, est soumise aux conditions
suivantes :

- Sur le site internet de la préfecture de la Guyane www.pref.guyane.fr (rubrique « services » - rubrique « services » - rubrique « services »)
- Sur le site internet de la Direction d'Urbanisme (DUP) www.dup.guyane.fr (rubrique « services » - rubrique « services » - rubrique « services »)
- A la mairie de Cayenne, services de l'urbanisme de la République - 87288 28 28 28 - 87288 28 28 28 - 87288 28 28 28
- A la mairie de Cayenne, services de l'urbanisme de la République - 87288 28 28 28 - 87288 28 28 28 - 87288 28 28 28
- A la mairie de Cayenne, services de l'urbanisme de la République - 87288 28 28 28 - 87288 28 28 28 - 87288 28 28 28

Le public pourra formuler ses observations :

Sur le registre d'urbanisme - 87288 28 28 28 - 87288 28 28 28 - 87288 28 28 28

Par mail, sur le registre d'urbanisme public sur le site internet de la Direction d'Urbanisme (DUP) www.dup.guyane.fr

Par voie postale : à la mairie de Cayenne et à la DEAL, aux services de l'urbanisme et permis de construire de la Direction
générale des permis, des autorisations, des permis de construire (DUP)

Par dépôt : à la mairie de Cayenne, services de l'urbanisme de la République - 87288 28 28 28 - 87288 28 28 28 - 87288 28 28 28

Par dépôt : à la mairie de Cayenne, services de l'urbanisme de la République - 87288 28 28 28 - 87288 28 28 28 - 87288 28 28 28

Les observations formulées par voie postale, par fax ou par dépôt au sein de la DEAL, peuvent être
consultées sur le site internet de la Direction d'Urbanisme (DUP)

Le dossier est accessible sur le site internet de la Direction d'Urbanisme (DUP) www.dup.guyane.fr

Le dossier est accessible sur le site internet de la Direction d'Urbanisme (DUP) www.dup.guyane.fr

Le dossier est accessible sur le site internet de la Direction d'Urbanisme (DUP) www.dup.guyane.fr

Le dossier est accessible sur le site internet de la Direction d'Urbanisme (DUP) www.dup.guyane.fr

Le chef de service
Michel PUCHEPOT

